Vol. 3, No 3 MONTREAL Janvier 1927

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO 3705
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques et Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

Page

La Réforme du Sénat 1

Fonctionnaires Municipaux 6

A travers la Vie Syndicale 8

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale

655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve .... $ 11,000,000
Actif, plus de $139,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Ile de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale
DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé _ _ _ _ _ _ $ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve _ _ $ 5,500,000.00
Actif total (au 30 nov. 1925), $45,219,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

LA REFORME DU SENAT

Le Sénat apparaît aux yeux d'un grand nombre de citoyens, comme une institution désuète, démodée, souvent sortie de son rôle, cherchant la plupart du temps à rétrograder sur le terrain de la législation sociale. Le reproche est-il mérité ? Tout dépend du point de vue où l'on se place.

Ceux qui regardent le Sénat du point de vue constitutionnel se disent qu'il remplit à l'heure actuelle assez bien son rôle. Composé, en théorie du moins, des sages de la nation, il scrute avec la prudence propre au vieillard les lois qui lui sont soumises, leur garde un caractère conservateur tout en les empêchant de verser le moins du monde dans les prétendues nouveautés sociales. La Chambre Haute serait donc le rempart inviolable de la constitution, la gardienne de nos institutions fondamentales, la réaction sage et pondérée contre les innovations dangereuses des mandataires du peuple.

Les ultra-progressistes, les ouvriers à tendance radicale au contraire, demandent la reconstitution générale du Sénat; ils le veulent électif. Ces vieillards indépendants, souvent très riches, peu au fait du mouvement du siècle, généralement opposés au pro-

Encouragez
nos
annonceurs

TEL. CLAIRVAL 4148-J.
ALFRED DUBOIS
Plombier Sanitaire
Ouvrage fait avec soin et diligence. Réparations de tous genres.
Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.
Bureau :
2264, RUE WURTELLE
Montréal

grès des classes populaires devraient être rélégués parmi les antiquités administratives; qu'on les case plutôt sur le banc des juges, dans les bureaux de bibliothèque, dans l'administration rond-de-cuir.

Enfin, un bon nombre de citoyens pratiques ne voyant dans le Sénat qu'un dédoublement de l'administration nationale, requièrent sa suppression immédiate.

Voilà quelques opinions que vous avez pu saisir dans le cours des conversations politiques; elles sont à l'ordre du jour, discutées, défendues ou combattues, à chaque fois que le Sénat intervient contre le sentiment populaire dans une mesure législative progressive qu'il bloque brutalement. Récemment encore, le Sénat renvoyait le bill des pensions de vieillesse. Ce fut une protestation générale dans toute la classe ouvrière.

* * *

Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent le Sénat comme une perfection. Toutefois, nous trouvons que ses vices proviennent non pas de sa constitution et de ses pouvoirs, mais entièrement de son mode de recrutement.

Nous sommes encore moins de ceux qui désirent un Sénat électif. Ce serait un inutile dédoublement de la Chambre des Communes. A tous les cinq ans, nous élirions des députés à la Chambre Haute et des députés à la Chambre Basse; tous représenteraient proportionnellement les mêmes idées politiques et tous dépendraient exclusivement du vote populaire.

Est-il bon par ailleurs de supprimer le Sénat ? Nous ne sommes pas de cet avis. Une chambre haute, composée de compétence dans chaque domaine de notre vie économique et sociale — nous l'indiquerons plus loin — sert de contrepoids à la versatilité obligatoire des représentants directement élus du peuple. Nous croyons qu'il est excellent de garder en équilibre la Chambre des députés et le Sénat; nous avons une meilleure garantie de contrôle, de protection des minorités, d'un sain conservatisme politique.

* * *

Quelle doit être à notre sens, la constitution du Sénat ? Nous ne sommes pas favorables à une restriction de ses pouvoirs; ils sont déjà limités. On sait en effet que le Sénat n'a pas le droit de voter les subsides; sa puissance se borne à la législation.

Nous le disons plus haut, le vice du Sénat réside dans sa modalité de recrutement. Les nominations sénatoriales reposent entièrement entre les mains dc conseil des ministres fédéraux. La résultante est qu'en pratique, le gouvernement au pouvoir se sert des fauteuils sénatoriaux comme d'une récompense à donner aux fidèles partisans de sa politique. Un politicien devient-il faible et caduque, tout de suite on le case poliment dans la sinécure sénatoriale. Un député gros bonnet fait-il une coche mal taillée, qui laisse entrevoir une défaite aux élections prochaines, on le retire immédiatement des mains de la vindicte publique pour s'en faire un dévoué partisan à la Chambre Haute. Là, ni pleure ni grincements de dents. La position est assurée; le peuple peut crier en vain; la trône est trop haut pour que le vote populaire l'en puisse déloger.

Est-ce à dire que nous ne reconnaissons pas le mérite d'un homme qui a donné le meilleur de sa vie à la politique bien faite et marquée au coin d'un grand souci de l'honnête et de l'honneur ? Non, mais il arrive souvent que les candidats heureux au titre de sénateur ont moins donné leur vie au bien public qu'à leur intérêt personnel; ces gens-là ont déjà eu trop largement leur récompense pour qu'il soit nécessaire de lustrer leur vieillesse d'un titre qu'ils n'ont pas mérité.

Il faut donc admettre un vice de recrutement. Quel est le remède ?

Nous posons d'abord comme principe que la Chambre Haute devrait représenter les intérêts collectifs des groupes économiques et sociaux. La Chambre des députés représente le vote individuel des citoyens; elle reflète pour ainsi dire l'opinion politique générale de toute la nation. Est-ce complet ? Nous ne le croyons pas.

"Nous avons le plaisir d'annoncer que tout notre lait provient de vaches ayant subi l'épreuve de la tuberculine, ce qui est une garantie d'un lait non-tuberculeux. Il est en plus parfaitement pasteurisé. C'est donc un lait absolument sain et de haute qualité".

J. J. Joubert LIMITÉE

Les intérêts des groupements économiques et sociaux ont un droit à la représentation. Il est facile de faire l'inventaire de ces différents groupes et de mesurer leur importance relative. Les délégués suggérés par ces groupes et nommés par le gouvernement formeraient la photographie la plus exacte possible de la nation, envisagée comme entité sociale et économique.

Il y a l'heure actuelle 96 sénateurs : 24 pour la province de Québec; 24 pour Ontario; 10 pour la Nouvelle-Ecosse; 10 pour le Nouveau-Brunswick; 6 pour la Colombie-Britannique; 6 pour le Manitoba; 6 pour la Saskatchewan; 6 pour l'Alberta; 4 pour l'Ile du Prince-Edouard.

La majorité de ces sénateurs, dans le moment, sont des professionnels, des financiers ou des commerçants; des classes fort intéressantes sans doute, mais qui ne représentent en somme qu'une portion limitée de la population.

Ne serait-il pas plus équitable que tous les groupes économiques et sociaux fussent représentés au pro-rata de leur importance ?

Supposons que dans la province de Québec, sur 24 sénateurs, on en donne 6 à la classe ouvrière; 6 à la classe agricole; 4 aux manufacturiers; 4 au commerce de gros et de détails; 4 aux classes professionnelles et aux financiers.

Ne croyez-vous que tous les éléments actifs de notre économie nationale ne seraient pas justement représentés ? Que l'on suive la même directive dans toutes les autres provinces, en tenant compte de leur situation particulière : n'aurons-nous pas un Sénat vraiment représentatif de tous les intérêts de la nation et non pas seulement de certains gros intérêts qui afferment pour ainsi dire à leur profit la richesse du pays ?

Survient-il un problème concernant les travailleurs, la législation sociale, immédiatement l'on peut recourir aux lumières de ceux qui représentent le travail. Survient-il un problème de finance, on recourt aux financiers. S'agit-il de commerce, les représentants des commerçants sont là pour imprimer une sage directive. En un mot, le Sénat est composé d'experts dont la somme des connaissances couvre tout le terrain des intérêts nationaux.

Et dans le but de rendre bien intime le contact entre le groupement économique particulier et les sénateurs qui le représentent, ne peut-on pas exiger une certaine dépendance de ceux-ci vis-à-vis celui-là. Par exemple, pourquoi la nomination d'un sénateur ne relèverait-elle pas chacun de groupes intéressés, quitte à obtenir une ratification de forme par le gouvernement.

Cette idée d'une organisation meilleure de la Chambre Haute n'est pas neuve. Elle a été poussée de l'avant par des esprits de tout premier ordre au Canada comme en Europe.

Elle vaudrait du reste non pas seulement pour le Sénat, mais aussi pour le Conseil législatif de notre province. Quel bien considérable la nation retirerait de cette organisation vraiment méthodique d'un organisme important de son gouvernement.

L'idée viendra-t-elle à se faire accepter ? Il n'en dépent que de nous les travailleurs, qui détenons l'arme du vote majoritaire. Les partis politiques actuels s'opposeraient sans doute à cette systématisation du gouvernement qui leur enlèverait un patronage considérable, mais devant la pression populaire les partis ne cèdent-ils pas toujours tôt au tard ? Répandons cette idée; elle sera souverainement génératrice d'un mieux être pour les classes populaires; elle augmentera la sagesse et l'efficacité de nos institutions gouvernementales.

GERARD TREMBLAY,
Secrétaire-Général.

Tel. YORK 0928.

J. P. DUPUIS
LIMITEE

Marchands et Manufacturiers
de Bois de Construction,
Panneaux Lamatco,
Gros et Détail.

592, Church Avenue
Verdun
MONTREAL

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :
Tél. Belair 3503 - 3502

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité :
Edifices Religieux.

521 rue Garnier
MONTREAL

SYNDICAT CATHOLIQUE ET NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

4ième RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE FINANCIER POUR L'ANNEE 1926.

ASSURANCE ET RESERVE

Recettes

En banque, le 1er janvier 1926	$ 436.05	
Contributions des membres	2519.10	
Subvention de la Cité de Montréal	100.00	
Intérêts sur obligations (coupons)	89.06	
		$3144.21

Déboursés

Primes payées à la Sun Life Assurance Co.	1957.12	
Achat d'actions au Capital Social des Syndicats Catholiques	510.00	
Loyer des valeurs en banque	1.50	
Balance en banque au 31 décembre 1926	675.59	
		$3144.21

ADMINISTRATION

Recettes

En banque, le 1er janvier 1926	56.30	
Contributions des membres	667.75	
Intérêts et dividendes reçus	43.96	
Recouvrement de permis	13.50	
		$ 781.51

Déboursés

Salaires	240.00	
Loyer de salle de réunions	30.00	
Souscriptions, dons, etc.	74.57	
Impressions	8.63	
Timbres-poste et d'accise	8.00	
Taxe per capita au Conseil Central	21.00	
Comité d'enquête re-Assurance	91.00	
Commission payée re-nouveaux membres	30.50	
Assurance de garantie (La Prévoyance)	5.00	
Surplus (déposé à la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques) au 31 décembre 1926	272.81	
		$ 781.51

RESERVE TOTALE AU 31 DECEMBRE 1926 :

Comprenant les placements suivants :

En Obligations de la Cité de Montréal, 5½%	$1000.00
En Obligations des Ecoles Catholiques, 5½%	500.00
Au Capital Social des Syndicats Catholiques, 6%	1000.00
En Banque : Balance au 31 décembre 1926	675.59
	$3175.59

(Signé) GEORGES LAPROTTE,
Secrétaire-financier.

Nous, soussignés, auditeurs dûment autorisés, certifions par la présente, avoir fait l'examen de la comptabilité du Syndicat et le pointage des pièces justificatives s'y rapportant et nous en confirmons l'exactitude.

(Signé) *B. BEDARD*
VICTOR BOISVERT
H.-R. HEBERT
Auditeurs.

Procurez-vous vos meubles et fournitures de maison,
à des prix spéciaux.
— CHEZ —

J. A. Gagnon

MAGASIN A RAYONS

Billets de tramways remis à tout acheteur.

4057-67 Wellington, Verdun. 275 Ave de l'Eglise.

Directeurs :
Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, A. Tanguay, G.-N. Monty.

MONTY, LEFILS & TANGUAY

Pompes Funèbres

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée.

1926, rue Plessis, près Ontario, Tél. AMherst 8900

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

7ième ANNIVERSAIRE DU CONSEIL CENTRAL.

Le 20 février prochain, le Conseil Central des syndicats catholiques nationaux célèbrera le septième anniversaire de sa fondation. C'est en effet le 20 février 1920 qu'un groupe de délégués des différents syndicats catholiques de Montréal jetèrent les bases d'un Conseil Central; la réunion eut lieu, les anciens se rappellent, dans le sous-bassement de l'église du St-Enfant-Jésus du Mile-End.

Il est entendu que le Conseil, conformément à la tradition, célèbrera encore cet anniversaire par une messe à la Chapelle Notre-Dame-de-Lourdres. M. l'abbé L.-A. Lafortune, assistant-aumônier général, donnera le sermon.

Tous les syndiqués sont cordialement invités. La messe aura lieu à 9 heures a.m. On devrait profiter de cette fête pour faire la communion générale; avec la journée sociale annuelle, celà ferait deux occasions excellentes pour nos syndiqués catholiques et particulièrement nos officiers de faire oeuvre de foi et de piété publique.

L'HECATOMBE DU LAURIER-PALACE.

S'il s'est versé bien des larmes à l'occasion de cette effroyable catastrophe, où 78 enfants, un beau dimanche après-midi, perdirent la vie au milieu de la panique et des flammes, on peut dire qu'il s'est encore versé plus d'encre pour indiquer les regrets de toute la population, les blâmes contre les autorités négligentes, les punitions à infliger aux coupables, les remèdes pour éviter le renouvellement de pareil malheur.

Le Conseil Central des syndicats catholiques ne s'est pas encore réuni depuis ce triste évènement et aucune attitude publique n'a pu être définitivement prise. Au reste, MM. Bernier, Comeau, Malo et Chevalier assistaient à une réunion des représentants des associations nationales catholiques, tenue le 17 janvier dernier; ils représentaient officiellement le Conseil. Le voeu unanime adopté requiert la tenue d'une enquête royale, sur l'hécatombe, ses causes et sur le moyen de prévenir des catastrophes de ce genre; l'enquête royale jettera la lumière sur les activités ou les inactivités des inspecteurs, sur l'incurie des chefs de département et de la haute administration municipale.

Le public est sous l'impression fondée ou non qu'il y a une protection spéciale pour les violateurs des règlements municipaux. Il y aurait des interventions coupables auprès des recorders, dans le but de suspendre les coups de la justice. On dit que des inspecteurs reçoivent des pots-de-vin ; on dit que les échevins se ménagent souvent les sympathies des violateurs de la loi, souvent généreux bailleurs de fonds en temps de campagne électorale. On dit bien des choses ... qui, colportées par toute la ville, nuisent à la réputation de ceux qui sont constitués en autorité.

Une enquête royale mettra à nu de nouvelles plaies ; tant pis pour les coupables ... Le respect des lois est essentiel au bien de la communauté.

Le Conseil municipal a voté en faveur de la tenue d'une enquête municipale. Farce ... Les accusés ou les compromis ne doivent pas être leurs propres juges.

Souhaitons que le procureur-général consentira à la tenue de cette enquête royale[1].

En attendant, il reste que les parents doivent coopérer au respect de la loi ; qu'ils surveillent mieux leurs enfants et les empêchent de fréquenter les cinémas. Les syndicats catholiques ont demandé à plusieurs reprises, dans leurs congrès, l'interdiction du cinéma aux enfants âgés de moins de 16 ans, accompagnés ou non de leurs parents : qu'on se rende à leur vœu.

Doit-on voir dans cette terrible épreuve, une punition divine contre la violation du dimanche ? Il semble que oui, tant le concours des circonstances est frappant. L'ouverture des cinémas n'est pas essentiel à la vie de la nation, le dimanche : pourquoi ne point les fermer ? Le peuple s'en trouvera mieux et l'esprit de famille y gagnera.

[1] Cette enquête a été accordée, le 22 janvier dernier, par M. Taschereau, à la demande des corps publics, dont les Syndicats Catholiques.

— Téléphone : —
HARBOUR 5457

VIAU & VENNE

ARCHITECTES

99, rue Saint-Jacques, - - Montréal

La Vie Syndicale présente ses sympathies à toutes les familles qui ont été frappées par la perte d'un de leurs petits.

RECEPTION ANNUELLE DU CONSEIL.

La réception annuelle du Conseil Central des syndicats, à l'occasion de la nouvelle année a obtenu un franc succès; elle a eu lieu le 14 janvier, à la salle principale des syndicats. M. C. Bernier a présenté à l'assistance très nombreuse (300 personnes) les souhaits de bonne année traditionnels.

M. l'abbé L. A. Lafortune, assistant-aumônier général, a fait de même au nom de tous les aumôniers.

Un joli programme de musique, de chants et de déclamations fut ensuite exécuté. Abondance de rafraîchissements. En somme, tout s'est bien passé et la famille syndicale s'est dispersée assez tard dans la soirée, joyeuse, contente de la grande veillée de famille.

M. L'ABBE A. PERRIER.

Nous sommes heureux de présenter nos félicitations à M. l'abbé A. Perrier, aumônier de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie, qui vient d'être nommé par S. G. Mgr l'Archevêque, professeur français de civisme et de morale à l'Ecole Technique de Montréal.

M. le Curé A. Gauthier, de St-Léon de Westmount a été nommé professeur pour la section anglaise de l'Ecole et pour les mêmes matières.

EUCHRE DES PLOMBIERS.

Le Syndicat catholique des plombiers organise pour le 24 février un grand Euchre-concert qui aura lieu, à la salle de l'Ecole Salaberry. M. le Curé A. Papineau, de Ste-Catherine, a bien voulu accorder son patronage à cette soirée syndicale.

Les bénéfices de la partie de cartes iront à la Caisse d'administration du Syndicat, qui a à rencontrer d'assez lourdes obligations dans les circonstances présentes.

On est prié de donner tout l'encouragement possible aux dévoués organisateurs de ce Euchre-concert.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser à M.M. Dieumegarde, agent d'affaires du Syndicat.

CARROSSIERS SYNDIQUES.

Le Syndicat catholique des carrossiers a tenu le 15 décembre dernier la séance d'élection de ses officiers. Voici le résultat du

choix populaire : Président : D. Pilon; vice-président, H. T. Lachapelle; secrétaire-archiviste, J. B. Huot; assistant, C. Guernon; secrétaire-financier, J. Beaumont; trésorier, S. Cantin; inspecteur, W. Mongeon; sentinelle, H. Soudeyns.

Comité exécutif : MM. J. B. Huot, D. Pilon, H. Doucet, W. Mongeon, J. Beaumont.

Vérificateurs : MM. A. Auger, H. T. Lachapelle, G. Viau.

Délégués au Conseil Central : J. B. Huot, H. Doucet, C. Guernon.

Le Syndicat catholique des carrossiers a maintenant le service d'un agent d'affaires, depuis lundi, le 17 janvier. M. Arthur Auger a été élu par ses confrères à cette position importante. Il nous plait de noter des progrès considérables au sein de ce Syndicat; à la dernière réunion seulement, sept nouveaux membres ont été initiés. A l'assemblée prochaine, un bon nombre de candidats seront également admis à faire partie du Syndicat.

A l'avenir le Syndicat des carrossiers s'assemblera les 2ème et 4ème mardis de chaque mois, au lieu des 2ème et 4ème mercredis. Les réunions auront lieu à la salle No 1, 655, de Montigny est

ACTIVITES DE LA FEDERATION DU TEXTILE.

Aussitôt après les Fêtes, la Fédération Nationale Catholique des ouvriers textiles du Canada a repris ses activités et sa campagne de propagande. Les résultats sont splendides. Il ne se passe pas de réunion où dix ou vingt membres ne sont pas acceptés.

Durant janvier, nombreuses réunions : notons le 12, l'assemblée du Syndicat No 2; le 17, l'assemblée du Syndicat No 3;

Tél. MAIN 1279 - 4917. Spécialité : "Hopper Screenings".

F. H. PHELAN

MARCHAND DE CHARBON

Charbon anthracite Scranton. Meilleures qualités de Charbon Bitumineux.

Bureau : 145, RUE COLBORNE, - - MONTREAL

2649-51 ADAM, COIN ORLEANS Tél. CLairval 0461

RES. 1508 JEANNE-D'ARC Tél. CLairval 1809

Michel Chouinard

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR
CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE

Maisonneuve, Montréal.

le 19, l'assemblée du Syndicat No 4; samedi, le 22 janvier, concert-boucane pour tous les ouvriers de l'ouest à la salle Rolland, rue Hadley.

Le 24 janvier, assemblée du Syndicat No 1, (gareurs de métier), à l'Edifice des syndicats; ce Syndicat organise pour le 12 février prochain un concert-boucane qui aura lieu à l'Edifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny Est.

Le 26, assemblée du Syndicat No 2 (usines de l'est de la ville). Enfin, c'est vendredi, le 28 de ce mois qu'a lieu le 2ième Euchre-concert annuel du Syndicat No 2 du textile, à la salle paroissiale, Nativité d'Hochelaga. Le comité a fait déjà un splendide travail de préparation et la soirée promet d'être un fort beau succès.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Syndicat No 3 (St-Henri) est en voie d'organiser aussi un Euchre-concert, qui aura lieu à la fin de février; que le Syndicat No 4 (Ville-Emard) est lui aussi à préparer une partie de cartes pour la mi-Carême.

Tous les bénéfices de ces soirée seront versés à la caisse de la Fédération, afin de permettre la continuation de la campagne de propagande et le maintien de l'agent d'affaires, essentiel au succès de cette campagne.

Et ce qu'il y a de plus agréable à noter, c'est que la Fédération groupera bientôt 500 syndiqués; que son local No 2 a obtenu la suppression d'une réduction de salaire imposée aux tisserands. Tous les employés victimes d'une baisse de salaire ont eu le plaisir de recevoir à une paye suivante, les argents qu'on leur avait retenus.

UN PATRON MODELE.

Ils sont rares les patrons modèles mais il en existe. Nous irons chercher cette espèce en voie de disparaître dans les régions éloignées de Chicoutimi.

Tanneris 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA, - MONTREAL

Lisez plutôt cette lettre que M. T. Page, entrepreneur de Chicoutimi, adressait naguère à M. l'abbé A. Tremblay, aumônier des syndicats catholiques de l'endroit.

Chicoutimi, le 12 décembre 1926.

M. l'abbé Alphonse Tremblay, prêtre,
Aumônier des Syndicats Catholiques,
Secrétariat des Syndicats N. Catholiques,
rue Bossé, Chicoutimi-Ouest, P. Q.

Monsieur l'Aumônier.

Au cours du printemps dernier, pour me conformer au désir des Autorités Religieuses diocésaines, j'ai signé, sur vos instances, avec les Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur de Chicoutimi un contrat où, pour la première fois de ma vie, j'accordais, dans une clause spéciale, la préférence aux ouvriers membres des Syndicats Nationaux Catholiques. Je crois n'avoir pas fait ce jour-là le plus mauvais acte de ma vie.

Je dois vous avouer cependant que je ne le fis pas sans certaines craintes. L'opinion que je m'étais faite comme bien d'autres personnages d'ailleurs des unions ouvrières, y compris les Syndicats Nationaux Catholiques, me portait à croire qu'à partir de ce jour j'aurais à faire face à des grèves et à bien d'autres ennuis plutôt chimériques que réels, comme me l'a prouvé l'expérience acquise depuis plusieurs mois. Voilà pourquoi je suis heureux d'affirmer aujourd'hui que toutes mes craintes sont disparues et que mon opinion s'est complètement modifiée pour le mieux grâce aux bons procédés que les officiers des Syndicats catholiques ont toujours su employer à chaque fois que nous avons eu besoin de nous rencontrer pour traiter des affaires de l'union et des conditions de travail. Toujours, je suis content de le confesser, les relations ont été des plus cordiales.

Pour ce qui est de la main d'œuvre, j'en suis très content et je me crois obligé de faire ici une mention toute spéciale en faveur du Syndicat des Briqueteurs-maçons-plâtriers de Chicoutimi dont la compétence des membres, j'en suis assuré, peut rivaliser avec celle de tous les étrangers. Je forme un souhait pour le dit syndicat : c'est que notre population le favorise toujours comme je l'ai fait moi-même.

Je tiens à féliciter tous les ouvriers qui ont répondu aux invitations des autorités religieuses et qui ont eu le bon esprit d'entrer

librement dans vos syndicats catholiques. Il est à souhaiter qu'avant longtemps tous les corps de métiers soient unis cent pour cent.

Il serait puéril de dire ici que nous avons eu à discuter en plusieurs circonstances et que souvent, même nos opinions n'étaient pas les mêmes. Tout cela est très humain et ne fait aucun mal. C'est souvent le seul moyen d'arriver à voir clair sur une question telle que celle qui nous occupe en ce moment. Il ne faudrait pas croire, comme on l'entend dire si souvent, que c'est là s'ingérer dans les affaires du patron. Personne ne sait mieux que moi combien je suis resté parfaitement maître chez moi. Les entrepreneurs et les patrons qui disent avoir perdu leur maîtrise le jour où ils ont signé un contrat de travail collectif avec leurs employés syndiqués sont dans l'erreur et plus souvent intéressés que sincères.

Encore une fois, M. l'aumônier, je réaffirme que je suis satisfait de mes employés, que je ne regrette aucunement ce que j'ai fait, que je suis toujours prêt à recommencer dès que l'occasion s'en présentera et à faire davantage si possible.

J'attribue l'heureux résultat de mes travaux à deux faits : Le premier est que j'emploie des ouvriers qui font partie d'unions ouvrières encouragées et bénies par l'Eglise; le deuxième, c'est que le blasphème et les « sacres » sont bannis de mon chantier.

Enfin, je puis vous assurer de mon entier dévouement pour aider dans toute la mesure de mes forces l'expansion du mouvement syndical catholique à Chicoutimi. Je n'ai pas peur d'affirmer que, si l'occasion m'en est fournie dans l'avenir, ce n'est plus une simple clause de préférence que j'accorderai à vos syndiqués dans mes contrats, mais bien celle du chantier-fermé.

Je forme aussi des vœux pour que l'an 1927 soit pour vous et vos ouvriers syndiqués et tout le mouvement, la plus prospère en fruits de toutes sortes.

Daignez agréer, Monsieur l'Aumônier, l'expression la plus sincère de tous mes respects et l'assurance renouvelée de mon entier dévouement.

Bien à vous,

(Signé) THS. PAGE, Entrepreneur,

2, rue St-Antoine, Chicoutimi, P. Q.

POUR LES CATHOLIQUES DU MEXIQUE.

Nous recevons d'Utrecht la communication suivante :

La Confédération néerlandaise des travailleurs catholiques réunie en Assemblée Générale ce jour, a adopté la résolution ci-après qui a été communiqué au gouvernement mexicain.

Il nous serait très agrable si vous voudriez faire le nécessaire pour porter cette résolution à la connaissance des lecteurs de votre journal.

En vous remerciant, veuillez agréer Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Confédération néerlandaise
des travailleurs catholiques,
J. A. SCHUTTE, Secrétaire.

* * *

La Confédération des Travailleurs Catholiques des Pays-Bas, réunie en assemblée générale représentant 110.000 ouvriers;
— ayant pris connaissance de l'Encyclique papale concernant l'attitude prise par le gouvernement du Mexique envers l'Eglise catholique de ce pays;
— condamnant chaque empiètement sur les droits et les libertés du peuple et surtout chaque attentat contre la liberté de religion;
— déclare publiquement appuyer dans toute la mesure du possible l'appel du Pape à l'opinion publique et décide de publier cette déclaration dans la presse mondiale.

Au nom de la Confédération Néerlandaise
des Travailleurs Catholiques.
A. C. DE BRUIJN, Président.
J. A. SCHUTTE, Secrétaire.

30 novembre 1926.

Bonne, heureuse et sainte année à tous nos lecteurs et annonceurs.

LA DIRECTION.

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GENERALE

1430 RUE ST-DENIS, - MONTREAL

Epargnez 50%

Sur l'achat ou l'échange de vos meubles, piano, etc., au plus grand comptoir des occasions de meubles neufs et usagés.

VENTE PRIVEE TOUS LES JOURS AUX 2ième ET 3ième PLANCHERS

ENCAN TOUS LES LUNDIS

Les Enchères Baillargeon, Limitée

Téléphone : EST 6400.

331 EST, RUE ONTARIO, - MONTREAL

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc. POUR tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.
51, rue Des Mathurins, Paris. France. 13, Aldwych, W.C. London, England.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Par les nôtres et pour les nôtres

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères
LIMITÉE

LE MAGASIN DU PEUPLE

CONCOURS

A son assemblée annuelle, la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques a décidé, dans un but de propagande et de recrutement de nouveaux actionnaires, d'organiser le concours suivant :

1er prix : **$15.00** en argent.
2ième prix : **$10.00** en argent.

Ces prix seront remis aux syndiqués, qui présenteront et amèneront le plus grand nombre d'actionnaires nouveaux à la Caisse Populaire. Un actionnaire est celui qui acquitte au moins une part de $5.00. U. S. Latraverse, gérant, tiendra la liste des nouveaux membres proposés par chaque candidat. Le minimum de 15 recrues est exigé pour avoir droit aux prix. Le concours s'ouvre le 1er décembre 1925 et se terminera le 1er avril 1926.

A L'OEUVRE